

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
Monsieur Ph. Piéreuse
Fonctionnaire délégué
Direction des Monuments et des Sites –
A.A.T.L.
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, bte 1
1035 BRUXELLES

V/Réf. : 04/PFU/482348 (DU)
FB/2043-0608/05/2013-042Pr (DMS)
N/Réf. : GM/Bxl2.239/s.538
Annexe : /

Bruxelles, le

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Concerne : BRUXELLES. Rue Sainte-Catherine. 32. Restauration des décors du plafond peint du salon du 1^e étage. Demande de permis unique. **Avis conforme de la CRMS.**
(gestionnaire du dossier : Mme Françoise Boelens)

En réponse à votre lettre du 31/03//2013, reçue le 03/06/2013 , nous vous communiquons ***l'avis conforme favorable*** émis par notre Assemblée en sa séance du 06/06/2013 concernant l'objet susmentionné.

En sa séance du 12/12/2012, la CRMS a déjà émis un avis de principe favorable sous réserve sur le projet de restauration du plafond peint du salon du 1^e étage de la maison située 32, rue Saint-Catherine.

Dans cet avis, elle s'était ralliée aux recommandations des spécialistes qui avaient été consultés à ce sujet tout en demandant d'intégrer ces recommandations dans le cahier des charges et de travailler par phase. Elle avait également préconisé de soumettre les résultats de chaque phase des travaux à l'approbation d'un comité d'accompagnement, composé des auteurs de projets, du conservateur/restaurateur, des spécialistes consultés ainsi que des représentants de la DMS et de la CRMS.

Pour ce qui concerne la partie surpeinte (la plus grande lacune) la CRMS avait, par ailleurs, demandé d'étudier la possibilité de réaliser les nouvelles peintures sur un support autonome (papier Japonais, par exemple).

Les remarques formulés par la CRMS ont été intégrés dans la présente demande de permis unique. Ainsi, la DMS et un membre de la CRMS seront associés à la supervision des travaux. La mise sur pied d'un comité de suivi, composé du conservateur-restaurateur, du peintre en décor, de l'auteur de projet et des représentants de la DMS et la CRMS est prévue. Ce comité approuvera les différents tests et essais qui lui seront soumis pour approbation préalablement à chaque phase des travaux. ***La CRMS encourage cette méthodologie et demande de veiller à ce qu'elle soit rigoureusement suivie.*** Dans ce cadre, elle souligne également l'importance d'une ***concertation régulière entre les différents corps de métier qui exécuteront les travaux et qui devront réellement faire équipe.*** Une coordination systématique doit être prévue à ce sujet.

Pour la partie surpeinte, le cahier des charges prévoit de réaliser le décor sur un support autonome, tel que le papier japonais, qui sera ensuite fixé sur le plafond. Cette possibilité étant reprise en variante (poste 04.5.07), ***la CRMS demande de la privilégier, dans la mesure du***

possible et en tenant compte des résultats des essais, la variante qui prévoit la réalisation du décor directement sur la zone surpeinte (poste 04.5.06).

Pour conclure, la CRMS approuve et encourage cette demande qui permettra de manière concertée de restaurer ce plafond exceptionnel et de lui rendre toute sa splendeur. Comme prévu, elle se tient à la disposition de la DMS et de l'équipe qui s'occupera de cette restauration pour suivre ce chantier et pour siéger dans le comité de suivi.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments très distingués.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

J. VAN DESSEL
Vice-Président

Copie à : A.A.T.L. – D.M.S. : Mmes Fr. Boelens, L. Leirens, N. De Saeger.